

Documents que vous devez avoir en votre possession
pour l'**entrevue de sélection** et pour le **dépôt de votre dossier**
à l'ordre des ingénieurs du Québec :

- Diplômes en génie + traduction officielle*
- Relevé de notes + traduction officielle*
- CV très Détaillé (voir périodes exactes***)

- Attestation de travail (document officiel : papier en-tête, sceau de l'entreprise et signature du supérieur) contenant les tâches accomplies** et les périodes exactes***, préférablement en français ou en anglais + traduction officielle*

 - Certificat de naissance + traduction officielle*

 - Deux photos

- Carte de résident permanent, lettre d'acceptation comme réfugié
 - Certificat de sélection du Québec

Important :

1. Seuls les originaux seront acceptés ; des copies certifiées conformes seront effectuées sur place
2. Vous devez impérativement obtenir auprès de votre agent du CLE, la copie du « parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi. »

- * les traductions effectuées dans votre pays sont acceptées ; tous les éléments apparaissant sur le document original (y compris le sceau de l'établissement) doivent être traduits
- ** le « carnet de travail » qui existe dans certains pays constitue un atout mais ne remplace pas les attestations de travail
- *** pour qu'une meilleure évaluation par l'OIQ soit possible, veuillez indiquer les périodes exactes (y compris les mois : par exemple, de janvier 2000 à juin 2005)